



CH-3003 Berne,

xxx (Point de contact de la Partie touchée)

N° de référence:
Votre référence:
Notre référence:
Dossier traité par:
Berne,

xxx (Nom du projet)

Notification en application de l'art. 3 de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo)

Madame, Monsieur,

Le **xxx [requérant]** a remis à l'Office fédéral de **xxx**, en date du **xxx**, l'enquête préliminaire avec cahier des charges, concernant le projet de construction susmentionné, au sens de l'art. 8 de l'ordonnance suisse relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE).

Le projet vise **xxx [description du projet]**.

Ce projet est soumis à l'EIE, conformément à l'OEIE. En outre, il est susceptible d'avoir un impact transfrontière préjudiciable important. Il est donc soumis à la Convention d'Espoo (voir annexe I, chiffre **xxx ou** art. 2, ch. 5, de la Convention d'Espoo).

En application de l'art. 3 de la Convention d'Espoo, nous vous notifions par la présente le projet susmentionné. Conformément au droit suisse, le résultat de la procédure d'enquête préliminaire, soit les préavis de l'Office fédéral de l'environnement et du canton, est transmis au requérant. A la suite de cela, le requérant rédige le rapport d'impact sur l'environnement définitif et le remet à l'Office fédéral de **xxx**, avec les autres documents nécessaires, en vue de lancer la procédure d'approbation des plans. Après réception de ces documents, l'Office fédéral de **xxx** lancera la procédure d'opposition en mettant le projet à l'enquête et consultera les offices fédéraux concernés et les cantons. Pour finir, la procédure s'achève par une décision d'approbation des plans de l'Office fédéral de **xxx**. (*procédure d'approbation à décrire au cas par cas par l'office compétent*).

Nous vous remettons ci-joint un exemplaire de l'enquête préliminaire avec cahier des charges **et xxx** (*éventuellement autres documents, tels que rapport technique ou plans*).

xxxx (Absender)

N° de référence: K162-0806

Sur la base de l'art. 3, al. 3, de la Convention d'Espoo, nous vous prions de nous indiquer d'ici au **xxx** (*donner un délai concret*) si vous avez l'intention de participer à la procédure suisse. Si tel est le cas, merci de nous transmettre les coordonnées du service partenaire dans votre pays, compétent pour la mise en œuvre de la Convention et qui sera notre interlocuteur à l'avenir. Veuillez également, en application de l'art. 3, al. 6, de la Convention, nous communiquer toute information pertinente d'un point de vue environnemental dans la région potentiellement concernée, par exemple en matière de **xxx**. Sans réponse de votre part dans le délai indiqué, nous partirons du principe que vous renoncez à participer.

Eventuellement, si une partie du projet se situe aussi sur l'état voisin: Au même titre, nous vous prions d'appliquer les dispositions de la Convention d'Espoo et donc de notifier le projet **xxx** au point de contact suisse (Office fédéral de l'environnement, OFEV, M^{me} L. Beretta, section EIE, 3003 Berne) en temps voulu.

Vous remerciant d'avance de votre collaboration, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

XXXXX

Annexes:

- enquête préliminaire avec cahier des charges
- *éventuellement autres documents / plans*

Copie:

- Office fédéral de l'environnement (OFEV), Section EIE et organisation du territoire, M^{me} Loredana Beretta, 3003 Berne
- *éventuellement requérant*
- *éventuellement autres autorités, telles qu'autorités régionales de la Partie touchée*